



SAINTE-AGNÈS

"Le village du littoral le plus haut d'Europe"

Notre magazine
municipal

BUDGET

| PAGE 4 |

TRAVAUX

| PAGE 6 |

8 MAI 1945

| PAGE 10 |



Le jardin
médiéval
du littoral,
le plus haut
perché
d'Europe.

SOMMAIRE & INFORMATIONS PRATIQUES

| PAGE 2 |
INFORMATIONS PRATIQUES

| PAGES 4-5 |
BUDGET

| PAGE 9 |
FESTIVITÉS ÉTÉ 2021

| PAGE 3 |
ÉDITO

| PAGES 6-7-8 |
TRAVAUX ET DÉPÔTS
SAUVAGES

| PAGES 10-11 |
8 MAI 1945

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Le vendredi de 8h30 à 12h

Tél : 04 93 35 84 58 - Fax : 04 92 10 35 14

Email : mairiesteagnes@wanadoo.fr

Site web : www.sainteagnes.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 20.

MÉDECIN - INFIRMIÈRE

Docteur Paolo DE FEO (permanence assurée le samedi matin au village à partir de 10h).

Infirmière Caroline LOTS : 06 37 61 62 57

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F) vous propose de composer un numéro indigo unique au tarif d'un appel local 0800 080 350.

Déchetterie Menton : 04 93 41 51 96

FORT DE LA LIGNE MAGINOT

■ Juillet - août - septembre : Ouvert tous les jours avec visites à 10h30, 14h30 et 16h.

■ De octobre à juin : Ouvert les samedis et dimanches avec visites à 14h30 et 16h.

Pour les groupes, les visites s'effectuent sur réservation.

Adultes : 6 €

Enfants de 4 à 14 ans : 3 €

Groupes (minimum 20 personnes) : 4 €/pers.

Renseignements : 04 93 35 84 58 ou 06 88 75 70 89

DIVERS

Gendarmerie Nationale Menton : 04 93 35 72 35

Police Nationale Menton : 04 93 28 66 00

Pompiers Menton : 04 93 37 74 10

ERDF : 0810 333 106

GRDF : 0800 473 333

ORFEO (Veolia eau) : 0892 233 499 (n° payant)

Météo Alpes-Maritimes : 0899 710 206 (n° payant)



NOUVEAU DÉPART, NOUVELLE ARRIVÉE...

Le départ fin mars dans nos services techniques de Fernando GASPARD, pour des raisons qui lui sont personnelles, a vu l'arrivée d'un mentonnais issu du monde des travaux publics : **David CASERO**, voisin de cœur de Sainte-Agnès. Sous la direction de **Noël GOUPILLE**, nous ne doutons pas que **David CASERO** complètera efficacement l'équipe des techniciens de la commune.



PERMANENCE C.C.A.S

Une permanence du C.C.A.S est assurée en mairie par **Marie-Claire HUGON** sur rendez-vous au **04 93 35 84 58** le jeudi de 14h à 17h.



“ *CHAQUE JOUR
NOUS FAISONS PREUVE
D'IMAGINATION
ET DE COURAGE.* ”

Plus d'un an déjà depuis le « nous sommes en guerre » du Président de la République et il est toujours aussi difficile de pouvoir se projeter, d'avoir une réelle lisibilité sur les mois qui viennent. Il est certain aujourd'hui que seule la montée en puissance de la vaccination nous permettra de retrouver une vie sociale normalisée. L'impatience est grande, nous la partageons évidemment.

Dans le même temps, à Sainte-Agnès, nous n'avons pas cessé de travailler à la construction de nos différents projets à court et moyen terme et concrètement, l'entretien et les aménagements dans notre commune se poursuivent malgré les sérieuses contraintes que nous imposent cette pandémie.

Le budget 2021, voté le 24 avril, est marqué par des ambitions fortes dans le domaine de l'entretien de notre patrimoine naturel et bâti, de la transition écologique, de la sécurité, de la poursuite des travaux suite aux intempéries de fin 2019 et en tenant compte de la création d'une cinquième classe dans notre école Charles IMBERT, si décriée à son origine, démontrant ainsi l'attractivité de notre Commune où il fait aujourd'hui si bon vivre.

Notre budget communal a été construit dans le contexte économique que nous connaissons et de la révolution fiscale pour les communes qu'induit la fin de la taxe d'habitation et le désengagement de plus en plus fort de l'État.

Malgré tout, cette année encore et pour la huitième année consécutive, malgré la perte de recettes importantes due à la crise sanitaire, notamment suite à la fermeture du Fort et l'absence des locations des salles municipales, nous n'utiliserons pas le seul levier fiscal qu'il nous reste, à savoir la taxe foncière. Chaque jour nous faisons preuve d'imagination et de

courage, en choisissant toujours le mode de gestion le plus adapté pour rendre un service public local de qualité, et nous recentrons l'action de notre collectivité sur l'essentiel, sans sacrifier la qualité et l'efficacité de notre politique publique locale. Il nous engage enfin à penser « collectif », et à privilégier les collaborations, avec l'État, la C.A.R.F, le Département, la Région et l'ensemble des partenaires institutionnels de la Commune. C'est tout le sens du travail quotidien de l'équipe municipale, afin de rester fidèle à l'excellence qui caractérise l'identité de Sainte-Agnès.

Plus réjouissant encore, 2020 et 2021 sont marquées par les nombreuses initiatives des nouveaux commerçants et agriculteurs agnésois qui n'ont pas hésité à investir et s'engager, en faisant abstraction de toutes les contraintes qui nous ont été imposées. Je tiens à travers cet édito à les remercier chaleureusement et à souhaiter la plus grande prospérité à leur entreprise.

Le 31 mars dernier le Président de la République est intervenu pour nous annoncer ce que sera le fonctionnement de notre proche avenir grâce à la vaccination.

Personnellement, je ne vous souhaite qu'une chose : que nous retrouvions le plus rapidement possible les trois grands principes qui fondent notre contrat social dans une perspective humaniste et universaliste, j'entends par là que nous retrouvions notre LIBERTÉ, notre ÉGALITÉ et notre FRATERNITÉ.

Albert FILIPPI
Maire



Élodie BUTEZ - Adjointe aux finances

« Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ... »

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE REGROUPE :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Le remboursement du capital des emprunts est aussi inscrit en investissement.

En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment communal, à la réfection du réseau d'éclairage public ou à divers aménagements urbains...).

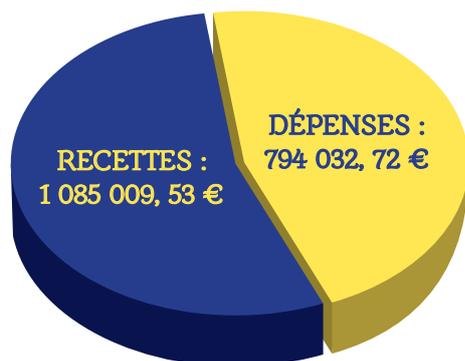
Les recettes de fonctionnement pour Sainte-Agnès ont beaucoup baissé du fait d'une part, des aides de l'État en constante diminution et d'autre part de la perte des recettes provenant des visites du Fort et des locations de salles. Par exemple, la part forfaitaire des dotations globales de fonctionnement de l'État est passée de 270 630 € en 2014 à 235 890 € en 2019 soit une baisse de près de 17% pour Sainte-Agnès.

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

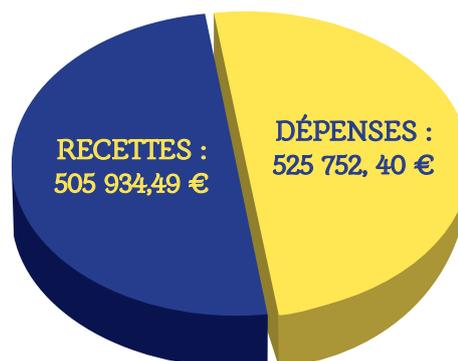
- Les dotations et participations versées par l'État et autres organismes.
- Les impôts locaux et taxes diverses.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



BUDGET 2021

« Le 14 avril 2021, dans sa séance du Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité des élus, le choix a été pour la huitième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant le renforcement de notre action pour le mieux vivre des administrés. »

Le budget 2021 se présente ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT :

1 166 764,93 €

SECTION INVESTISSEMENT :

806 723,84 €

LES PRINCIPAUX PROJETS À RÉALISER SONT LES SUIVANTS :

- Programme de réfection de diverses voiries communales et enfouissement de certains réseaux.
- Implantation d'un système de vidéo-protection.
- Acquisition de divers matériels (mobilier – appareils numérique et informatique – matériel de cantine) pour la création d'une cinquième classe à l'École Charles IMBERT.
- Acquisition d'un tractopelle (chargeur-pelleteuse).
- Sonorisation de l'Église Notre-dame-des Neiges.
- Aménagement des abords du Fort de la ligne Maginot avec réfection totale des WC publics avec accès handicapés, déplacement et aménagement de l'actuel local à containers.
- Réfections ou changements des aires de jeux, tables et bancs "pique-nique" dans divers quartiers de la commune.
- Sécurisation dans les rues du village (mains-courantes).

TRAVAUX ET DÉPÔTS SAUVAGES

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS DE RÉALISATION



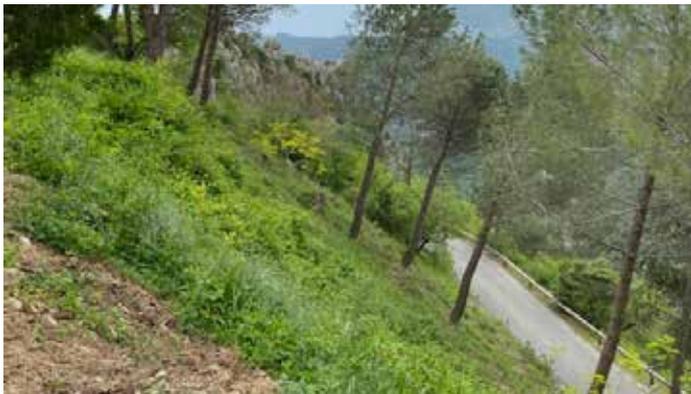
ROUTE DU HAUT CABROLLES

Suite à l'affaissement d'une portion de talus, un mur de soutènement a été réalisé afin de prévenir tout effondrement de la route.



ROUTE DU PIAN

Afin de canaliser les eaux pluviales, des caniveaux-grilles de captage ont été installés.



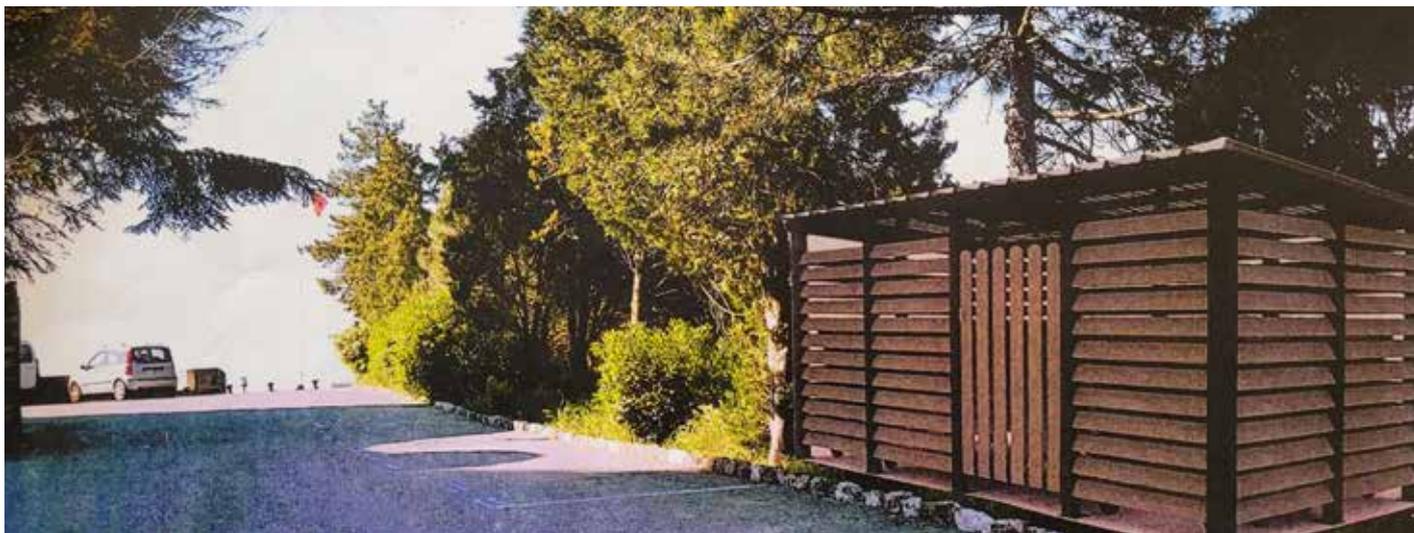
Afin d'éclaircir et aérer la végétation au niveau du Fort de Sainte-Agnès, un important élagage a été réalisé par les employés municipaux.



RÉFECTION DES WC PUBLICS DU FORT DE SAINTE-AGNÈS

Un challenge que nos cantonniers relèvent avec brio depuis quelques semaines. En effet, à effectif réduit et malgré toutes les tâches habituelles qui leurs incombent, nos cantonniers procèdent à la réfection totale du sol au plafond et au toit du bâtiment. Nous ne doutons pas du résultat qui prouvera encore la polyvalence et les compétences de ce personnel, sous l'autorité de **Noëi GOUPILLE**.

TRAVAUX ET DEPÔTS SAUVAGES



DÉPLACEMENT DES CONTAINERS PLACE DU FORT

Après l'entretien des espaces verts et la réfection des WC publics il va être entrepris le déplacement des containers poubelles. La photo montage ci-dessus présente ce qui va être réalisé prochainement, face à son emplacement actuel.

TRAVAUX À VENIR



Exemple de structure qui devrait être implantée

QUARTIER DU NOUVEL HAMEAU

Il est programmé la réfection du jardin d'agrément et de ses espaces loisirs. Soumis en la matière à une réglementation très précise, ces aménagements verront l'implantation d'une nouvelle aire de jeux et la réfection de certains équipements sportifs.

Précisons que d'autres quartiers de la commune bénéficieront également d'aménagements à destination des plus jeunes.



BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Devant le développement du nombre de véhicules électriques, les services de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française vont faire planter à notre demande des bornes IRVE route de Saint-Jean au quartier des Castagnins et au quartier des Cabrolles à côté de la place Valetta.

TRAVAUX ET DEPÔTS SAUVAGES

DEVENEZ SENTINELLE DE LA NATURE !!



Encore trop de décharges apparaissent ou subsistent dans la nature ou aux abords des points de collectes des déchets ménagers. Ils constituent une atteinte à l'environnement.

Osez dénoncer les nuisances près de chez vous ou lors de vos sorties terrain !

N'hésitez pas à nous les signaler (accompagnés de photos si vous le souhaitez) :

Mairie de Sainte-Agnès
102 place Saint-Jean
06500 Sainte-Agnès

Ou par mail : mairiesteagnes@wanadoo.fr

Vos repérages nous serviront à poursuivre des actions de résorption de ces dépôts et à organiser des chantiers de nettoyage.

LA PROPRETÉ, C'EST NOUS LE CIVISME C'EST VOUS !

DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS
ET ENCOMBRANTS
INTERDIT



Selon l'article L541-46 du code de l'environnement, « Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets. En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal. »



DÉCHETTERIE :

Ouvert tous les jours sauf le jeudi :
8h30-12h30 et 14h-19h
Dimanche : 8h30-12h30

ZAC du Careï
Avenue Saint-Roman
06500 Menton
04 93 41 51 96
08 00 08 03 50



Tout en souhaitant que de nouvelles contraintes sanitaires ne fassent pas obstacle aux animations estivales, un préprogramme des festivités et de concert avec l'association « È viva Sant' Agne » pour la saison estivale 2021 a été établi par les membres de la commission municipale tourisme.

Le coup d'envoi des festivités est arrêté au 21 juin 2021 pour la fête de la musique. Un « flashmob » devrait être organisé place de l'église au village avec la participation des enfants de l'école Charles Imbert.

Tout au long de l'été, durant les mois de juillet, août et septembre, ce sont vides-greniers, bingos-lotos, concerts, grillades-pétanque, fêtes traditionnelles et cinéma de plein air qui seront organisés.

Population et touristes seront informés des dates arrêtées sur les panneaux lumineux et affiches.

CCAS



L'amélioration des conditions sanitaires laissent présager que des restrictions moins drastiques se feront dans les prochaines semaines.

La sortie des aînés peut donc être envisagée en septembre. Nous ne manquerons pas d'informer individuellement les intéressés de la date qui aura été arrêtée, dès que nous aurons l'autorisation d'effectuer cette journée en toute sérénité.



Pour la seconde année, malgré les contraintes sanitaires qui nous sont imposées, je vous propose d'aller puiser dans notre passé ce qui était susceptible de nous servir pour notre avenir. C'est l'objet même de nos commémorations.

Elles font appel à notre mémoire pour éclairer notre conscience et notre avenir.

Partout dans le pays, une grande partie de notre peuple s'est donc mobilisée pour nous permettre de nous retrouver, aujourd'hui dans une France encore libre.

Face aux risques de perdre notre liberté et notre capacité à vivre ensemble, nous préférons encore notre démocratie « imparfaite » et notre république qui peine à tenir ses promesses.

Quelles promesses me diriez-vous ?

Celle dans lesquelles nous devons nous inscrire par nos actions. Les plus modestes qu'elles soient et que nous sommes contraints de respecter, par tous les moyens possibles. Un moyen essentiel, pour nous, c'est d'être un peuple éduqué et éclairé.

La promesse Républicaine est inscrite dans nos plus grands textes où nous pouvons puiser, aujourd'hui, la force de traduire les faits.

Il faut nous rappeler ainsi, qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, le programme du Conseil National de la Résistance nous invitait à « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières ». De même, il proclamait « le retour de la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ».

Le programme du Conseil National de la Résistance soutenait « le Développement des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ». Il proposait « le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires et la participation des travailleurs à la direction de l'économie » ; il instaurait « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence ».

Au-delà du fascisme, le Conseil National de la Résistance avait bien compris que le développement d'une oligarchie économique porterait atteinte à notre liberté, notre épanouissement, notre bonheur.

Dans le même esprit, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 inscrivait dans le marbre :

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ».

Ce préambule instituait que « tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ». Il faisait la promesse suivante :

« La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».



Comme le Président de la République et son gouvernement, nous sommes le peuple héritier et dépositaire de cette histoire. Nous pouvons et devons faire en sorte que la promesse républicaine soit tenue.

Notre peuple travaille, bien plus qu'on ne le laisse croire pour nous culpabiliser là où devrions être fiers de notre implication et de nos talents. Mais le produit de ce travail, nous échappe en partie par la défiscalisation des grandes entreprises et l'évasion fiscale. C'est une promesse originelle qui est piétinée.

Les dividendes distribués aux actionnaires sont souvent à deux chiffres pendant que d'autres courent après un petit point de croissance.

La solution me paraît donc être là : nous produisons assez pour vivre dans une société heureuse et autonome, ou le mérite et le travail ne s'en trouveraient que renforcés.

Mais nous avons été élevés dans un esprit de consommation et de dépendance qui nous intime l'ordre de ne plus rêver. Privés d'utopie et de perspectives, on nous condamnerait à chercher toujours chez l'autre ce qui pourrait nous manquer. L'autre qui nous est différent, par son statut social ou ses origines.

Vous l'avez compris, nous ne sommes pas sortis, hier, de ce piège.

Le piège de la promesse la plus simple qu'il soit, la promesse qui établissait la base d'un contrat social et d'un consentement citoyen.

Retrouvez-la dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de 1789, qui, comme la mélodie d'une chanson nous berce de refrains à en oublier quelques couplets, qu'il en soit de la Marseillaise ou du chant des Partisans,

si belles à entendre de la bouche de nos enfants, nous propose un article 13 à remettre à l'ordre du jour :

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

C'est le principe simple d'une contribution « à chacun selon ses moyens ».

Remettons à l'ordre du jour ce principe !

Que l'impôt soit juste au lieu d'être réparti essentiellement sur les classes moyennes et laborieuses. Et, dans le même temps, faisons par nos actions locales, chacun selon ses moyens.

Même un peu, prenez votre part aux affaires de la commune, nous vous y invitons, ici, sans cesse.

L'effort est double : Contraindre les puissants à partager les fruits de notre production et agir localement pour fabriquer l'autonomie et l'économie circulaire qui nous apportent richesse et fierté, et la part de bonheur auquel tout être humain aspire pour des jours heureux.





**CONSOMMONS
LOCAL !**

Soutenons nos commerçants,
producteurs et artisans
de proximité.